

# Règlement du tournoi de fléchettes

Vendredi 17 mars 2023

1. La participation au tournoi de fléchette lors de la Saint-Patrick 2023 est ouverte à tous dans la limite de **64 joueurs**. Les enfants mesurant **1m20** peuvent y participer également.
2. **Les inscriptions** peuvent se faire à partir du **mardi 7 mars 2023 jusqu'au 17 mars 2023 19h00**. Les inscriptions pourront se faire par téléphone au 03.29.75.64.97 ou par e-mail [accueil@centresocialrevigny.fr](mailto:accueil@centresocialrevigny.fr), mais ne seront valides qu'après le règlement.
3. Le **cout de la participation** par personne est de **2€**.
4. Le **tirage au sort manuel** sera effectué par « une main innocente » le vendredi 17 mars à 19h05.
5. Le début du tournoi est prévu à 19h15, le vendredi 17 mars 2023. Tout joueur qui n'est pas présent dans les trois minutes qui suivent la convocation de son match peut être déclaré forfait.
6. Le tournoi se joue en **double K.O pour les phases qualificatives** et en **élimination directe pour les phases finales**.
7. Les règles de jeu sont celles du jeu **high score** (count up ou haut score). Chaque joueur lancera 7 x ses 3 fléchettes par manche. L'objectif est de marquer le plus de points possible. Les doubles et les triples de la cible fléchette comptent. A la fin du nombre de tours fixés au début, le gagnant de la manche est celui qui a le plus haut score.
8. **Deux lancés de 3 flèches** sont autorisé avant chaque début de match pour **échauffement**.
9. Les matchs se jouent aux **meilleures des trois manches** (2 manches gagnantes)
10. **La finale se joue aux meilleur des cinq manches** (3 manches gagnantes)
11. **La cible sera suspendue** de manière que le centre se trouve à **1,73 mètre** (68 pouces exactement soit 172,72 cm) au-dessus du sol. **Une ligne au sol** sert à définir la distance de lancer. Celle-ci sera à **2,37 mètres** (93 pouces) de la verticale de la face avant de la cible.
12. Les fléchettes seront fournies par l'organisateur. **Aucun matériel personnel ne sera autorisé.**
13. Avant chaque match, un tirage au sort à la pièce est effectué par l'arbitre pour déterminer le joueur qui débute le match. En cas de manche décisive, l'ordre de lancer sera déterminé en jouant une flèche pour la « bulle », le joueur ayant gagné le premier tirage commence. Le plus près du centre commence la dernière manche.
14. **Le directeur de jeu peut modifier les distances** (nombre de tour) en fonction de l'horaire ou de la lenteur des joueurs.
15. Il est **interdit de fumer**, de consommer toutes denrées alimentaires ou boissons autres que de l'eau plate ou gazeuse, sur l'air de jeu. Les sonneries des téléphones portables doivent être coupées.